



Soucis droits visite hébergement vacances scolaire noël 2022

Par claudedu53

Bonjour à tous,

Voici mon problème :

Il y a qlqs jours j'ai informé par mail à la maman de mes enfants les dates de mes DVH concernant les vacances de Noël en fonction du délibéré de jugement établi en 2019.

Je suis censés avoir mes enfants pour la deuxième semaine de celles-ci (24/12 au soir au 01/01/23 au soir).

Initialement les vacances scolaire 2022 de Noël étaient prévues sur 16 jours (17/12 au 02/01/23) mais modifié dernièrement et repoussées au mardi 03 janvier 2023 au matin.

Dans le délibéré jugement, il est stipulé que si les vacances scolaires sont de 17 jours, je me dois de ramener mes enfants le 17^{ème} jour si celui-ci est placé à la fin de mon DVH.

Le problème est que je suis en formation pour reconversion professionnelle, je dois travailler le 02 janvier 2023 (planning formation et mail formateur à l'appui). Donc par conséquent, je ne peux m'occuper de mes enfants ni les ramener?

J' ai beau informer la maman de mon impossibilité de prendre mon DVH jusqu'au 02 janvier 2023 inclus pour raison professionnelle, celle-ci ne veut rien savoir à ce sujet. Sachant qu'elle ne travaille pas depuis des mois?

En me menaçant de ne pas être présente à son domicile le 01 janvier 2023 au soir afin que je ne puisse lui re-déposer les enfants !

Que je dois lui informer si je prends ou pas mes enfants en DVH pour la période du 25 décembre à 12 h au lundi 02 janvier 2023 à 18 h.

Est- elle en droit d'agir ainsi ?

Quels sont mes éventuels recours à ce sujet ?

Merci à vous pour vos réponses.

Cordialement.

Par jpgroussard

Bonjour Claudedu,

-Est- elle en droit d'agir ainsi ?

-Quels sont mes éventuels recours à ce sujet ?

-Oui. Elle doit avoir ses raisons pour ne pas vous faire de cadeaux en vous demandant de respecter à la lettre le jugement (nous avons uniquement votre version - vous êtes beau et magnifique et elle ne travaille pas depuis des mois).

-Je n'en vois aucun. Vous pouvez vous arranger avec quelqu'un pour garder et ramener les enfants chez votre ex !

Cdlt

Par AGeorges

Bonjour Claude,

Malheureusement, votre problème reste votre problème. Il est sans doute un peu tard pour demander un changement au JAF, et, de plus, il n'y a pas de vraie raison pour qu'il accepte une modification.

Donc, vous avez deux problèmes :

1. Garder vos enfants alors que vous aurez recommencé à travailler

2. Ramener vos enfants alors que vous ne serez pas disponible pour le faire.

C'est à vous de trouver une solution pour chaque problème.

- Trouver un système de garde, un parent ou un.e ami.e qui viendrait chez vous,

- trouver un accompagnateur pour le voyage de retour, selon la complexité de ce dernier.

Et vous avez un mois pour ce faire.

Evidemment, ce n'est pas sympa de la part de la maman, mais elle peut avoir autre chose d'organisé ou vous garder de la rancœur ...